



Relevé des coûts des procédures de qualification

**Rapport final à l'intention du Secrétariat d'Etat à
la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Extrait

Auteurs:

B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG, Bâle
Miriam Frey et Andrea Oswald

Mars 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Dans sa collection «Dossiers SEFRI», le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. SEFRI publie des études prospectives, des résultats de recherche, des rapports sur des thèmes d'actualité dans les domaines de l'éducation de la recherche et de l'innovation. Mis ainsi à la disposition d'un large public, ces textes participeront au débat sur ces questions. Les textes publiés n'engagent pas nécessairement le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

© 2018 Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

ISSN 2296-3855

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Berne
Téléphone 058 462 26 24
info@sbfi.admin.ch
www.sbfi.admin.ch

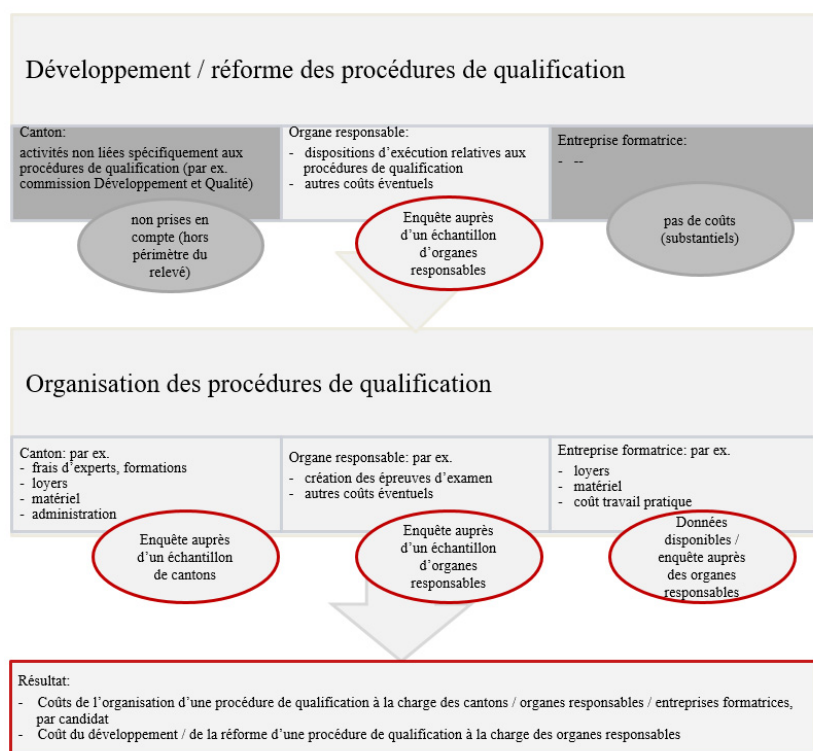
Résumé

But et méthodologie

Les procédures de qualification avec examen final dans la formation professionnelle initiale sont appelées à être simplifiées dans le cadre d'un projet réunissant les partenaires de la formation professionnelle. Dans ce but, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a chargé le bureau *B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung* de relever les différents éléments de coût ainsi que le coût global des procédures de qualification.

Les procédures de qualification mobilisent différents acteurs: cantons, organes responsables et entreprises formatrices. Les coûts assumés par ces acteurs ont été d'abord relevés séparément, puis additionnés afin d'obtenir le coût global des procédures de qualification. Il convient de distinguer entre le développement des procédures de qualification (coût initial) et l'organisation de ces procédures (coûts récurrents). La présente étude se concentre sur les coûts récurrents. Son approche méthodologique consiste essentiellement dans un relevé des coûts auprès d'un échantillon de cantons et d'organes responsables. En complément de ces données, l'étude puise aussi dans les sources d'information disponibles.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu de la démarche.



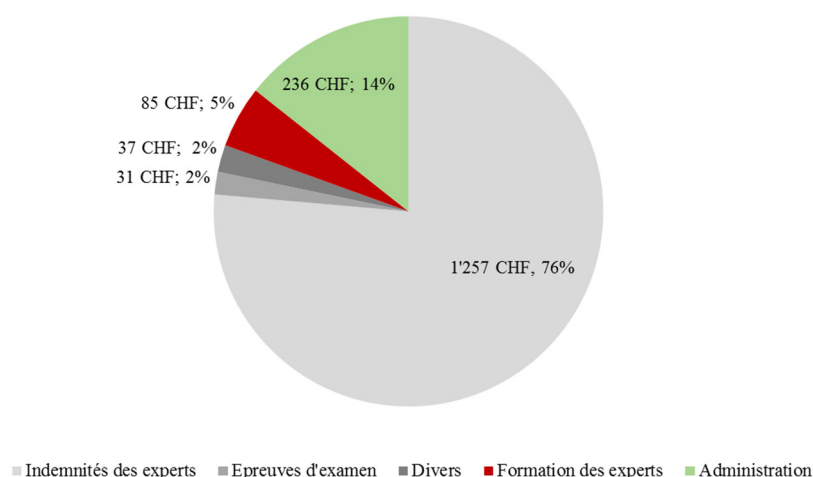
Coûts à la charge des cantons

Les coûts à la charge des cantons se composent de divers éléments. Ceux-ci peuvent se classer comme suit:

- frais d'experts (indemnité journalière, frais de déplacement, hébergement, repas)
- frais locatifs et de matériel
- achat d'épreuves d'examen
- autres frais liés aux procédures de qualification (par ex. frais de port, moyens auxiliaires)
- formation des experts

- administration (par ex. charges de personnel de l'office cantonal)

Ces éléments de coût représentent, pour les cantons, une charge moyenne de 1950 CHF par candidat, en chiffre rond, dont 300 CHF de frais locatifs et de matériel pouvant être facturés aux entreprises formatrices. Le coût moyen à la charge des cantons se situe donc autour de 1650 CHF par candidat.



Source: enquête B,S,S. auprès des cantons, n=10 cantons, soit 853 examens. Valeur moyenne non pondérée (moyenne de toutes les professions et tous les cantons).

Les indemnités d'experts constituent la part prépondérante des coûts à la charge des cantons; ils sont donc analysés de plus près dans la présente étude. Ces indemnités varient fortement entre les cantons et entre les professions. Des analyses descriptives et économétriques ont permis de mettre en lumière les facteurs suivants:

- Effectifs de la profession: les frais d'experts par candidat sont inversement proportionnels au nombre de candidats (économies d'échelle et coûts fixes).
- Examens partiels: les frais d'experts augmentent de manière exponentielle en cas d'examens partiels dans une profession; selon nos analyses, le surcoût se chiffre à plusieurs centaines de francs par candidat.
- Travail pratique: selon nos analyses descriptives, le TPI est tendanciellement plus économique dans les professions à faible effectif; dans les professions à grand effectif, la différence n'est pas substantielle.
- Examen des connaissances professionnelles: lorsque les connaissances professionnelles font l'objet d'un examen à la fois écrit et oral (au lieu d'un seul examen écrit), cet élément constitue un facteur de coût; une évaluation précise du surcoût n'est pas possible du fait du faible nombre de cas disponibles pour l'analyse.

Coûts à la charge des organes responsables

Développement / révision d'une profession: Le développement / la révision d'une profession génère des coûts de nature diverse pour les organes responsables. C'est la rédaction des dispositions d'exécution qui constitue l'élément directement lié à la procédure de qualification. D'autres coûts sont occasionnés notamment par les

sessions destinées aux chefs experts et autres experts, qui représentent un coût pouvant aller de 10 000 CHF jusque vers 400 000 CHF pour une profession.

Organisation courante: Les coûts à la charge des organes responsables pour l'organisation courante des procédures de qualification sont principalement occasionnés par l'élaboration des épreuves d'examen. Le coût moyen avoisine 50 000 CHF par an. S'y ajoutent d'autres coûts, variables selon l'organe responsable (par ex. formations). Ces coûts divers se situent en moyenne autour de 40 000 CHF par an. La charge totale annuelle supportée par les organes responsables considérés dans la présente étude tourne donc autour de 90 000 CHF. Ces coûts sont pris en charge pour une part prépondérante par les organes responsables, parfois aidés par un cofinancement des fonds en faveur de la formation professionnelle (fonds de branche).

Compte tenu de ces montants, les charges nettes moyennes des organes responsables se situent autour de 70 000 CHF par an.

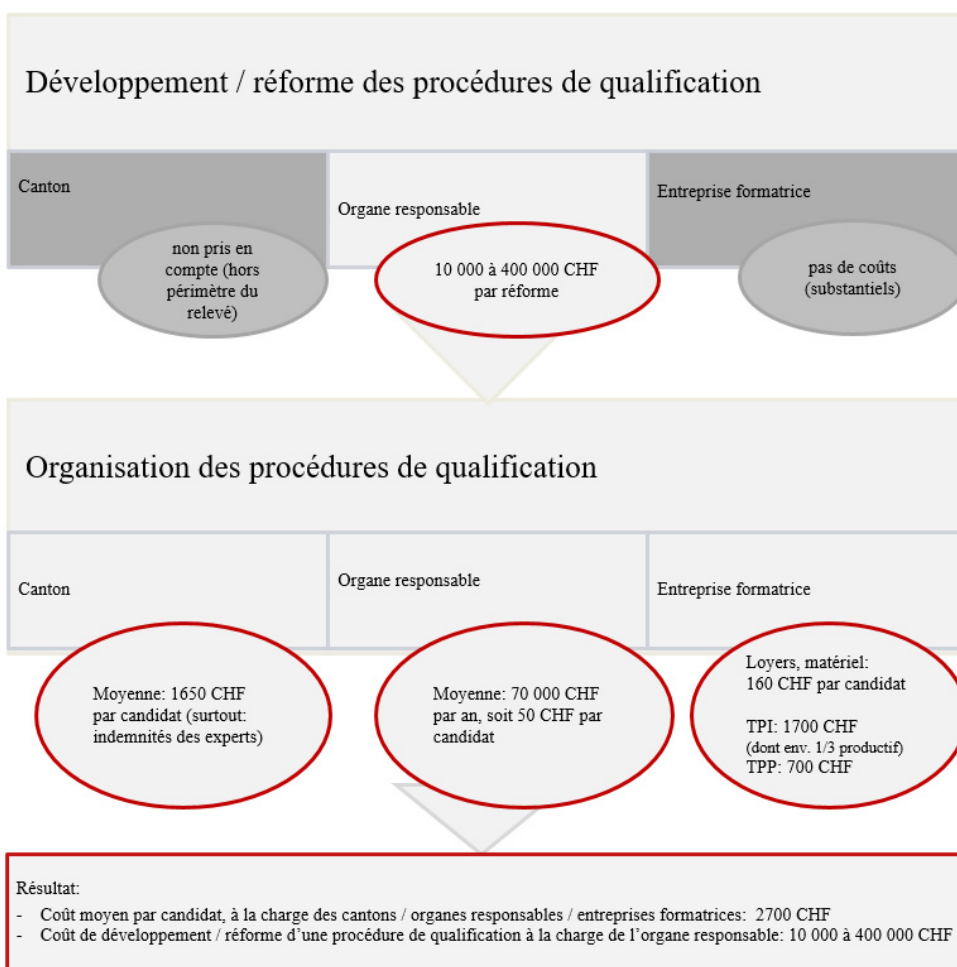
Coûts à la charge des entreprises formatrices

Loyers et matériel: Les frais locatifs et de matériel ne sont pas couverts par les émoluments visés à l'art. 41 LFPr et peuvent être facturés intégralement ou partiellement aux prestataires de la formation à la pratique professionnelle. Selon nos estimations, les frais locatifs et de matériel ainsi facturés se situent autour de 270 CHF par candidat (moyenne). Dans certains cantons, ces coûts sont pris en charge par les entreprises formatrices, dans d'autres, par les fonds cantonaux. Compte tenu des contributions des fonds cantonaux, une entreprise formatrice supporte une charge moyenne d'env. 160 CHF par candidat. Les frais locatifs et de matériel varient fortement entre les professions et entre les cantons.

Travail pratique: En ce qui concerne le travail pratique, il y a lieu de distinguer les deux formes TPI (travail pratique individuel) et TPP (travail pratique prescrit). Pour le TPI, l'investissement de l'entreprise formatrice représente, dans la moyenne des professions étudiées, 20 à 25 heures (estimation pour 3 professions). A cela s'ajoutent les frais de matériel (moyenne établie sur la base de 2 professions: 400 CHF). La charge totale représente donc env. 1700 CHF par candidat. Une partie de ces coûts peut être compensée par le bénéfice réalisé par l'entreprise formatrice (vente du produit). Le TPP, par contre, n'occasionne quasiment pas de coûts directs (frais de personnel et de matériel) pour l'entreprise formatrice, mais uniquement un manque à gagner du fait de l'absence de l'apprenti pendant la période d'examen. Pour une durée moyenne de l'examen de 12 heures, les coûts théoriques se montent donc à env. 700 CHF (pour un tarif horaire d'env. 60 CHF).

Conclusion

Globalement, les coûts d'une procédure de qualification se situent autour de 2700 CHF par candidat (estimation). Extrapolé à l'ensemble des candidats, le coût global se monte donc à 200 millions CHF par an.



Source: enquête B,S,S. auprès des cantons, enquête B,S,S. auprès des organes responsables et calculs établis par les auteurs.

Conclusion

En conclusion de la présente analyse, nous passons en revue les principales questions de l'enquête et les réponses recueillies.

Questions sur les coûts et leur composition:

- Quel est le coût moyen d'une procédure de qualification?
- Dans quelle fourchette se situent les coûts d'une procédure de qualification?
- Comment les coûts se répartissent-ils entre les acteurs?
- Quelle est la répartition par nature de coûts?

Le coût moyen d'une procédure de qualification par candidat peut être sommairement estimé à 2700 CHF. Extrapolé sur une année, le coût global se monte approximativement à 200 millions CHF¹. Ces coûts sont financés par les cantons et par l'économie (entreprises / organes responsables). De fortes variations sont observées entre les professions et entre les cantons. A cela s'ajoute un montant estimé à 70 000 CHF pour le développement / la réforme d'une procédure de qualification dans une profession donnée (valeur moyenne).

	Réforme/développement	Organisation courante: coût par candidat
Organe responsable	Moyenne: 70 000 CHF (10 000 – 400 000 CHF)	Moyenne: 50 CHF (0-200 CHF)
Cantons	-	Moyenne: 1650 CHF (1000-2100 CHF) Composition: - frais d'experts: 1260 CHF - administration: 240 CHF - reste: formation, épreuves d'examen, etc.
Entreprise formatrice / entreprise	-	Moyenne: env. 1000 CHF (grandes différences entre professions et entre cantons) Composition: - loyers et matériel: moyenne env. 270 CHF, partiellement financé sur les fonds de branche → net: env. 160 CHF - travail pratique: 700-1100 CHF (net) - autres coûts éventuels selon la profession ou l'entreprise
Total	Moyenne: 70 000 CHF	Moyenne: 2700 CHF

Source: enquête B,S,S. auprès des cantons, enquête B,S,S. auprès des organes responsables et calculs réalisés par les auteurs. Les montants mentionnés correspondent aux valeurs moyennes (non pondérées); les montants entre parenthèses indiquent la fourchette min./max.).

Questions sur les éléments constitutifs d'une procédure de qualification:

- Quels sont les coûts par élément d'une procédure de qualification?

Examens partiels:

Dans les professions avec examen partiel, les coûts d'experts sont en moyenne supérieurs de plusieurs centaines de francs par candidat (estimation: de 200 à 460 CHF).

¹ Selon les données de l'OFS, 76 196 personnes se sont présentées à une procédure de qualification en 2016. Extrapolation: 76 196 candidats * 2700 CHF = 206 millions CHF.

Travail pratique:

Les coûts à la charge des entreprises diffèrent selon leur nature entre le TPI et le TPP. Le TPI occasionne des frais de personnel et de matériel, tandis que le TPP occasionne un manque à gagner en raison de l'absence du lieu de travail ainsi que des frais (loyers et matériel).

	TPI	TPP
Organe responsable	Elaboration des épreuves: tendancielllement plus coûteuse pour le TPI (sur la base des réponses pour 10 professions).	
Cantons	Coûts d'experts: dans les professions à faible effectif, le TPI est tendancielllement moins coûteux que le TPP. Dans les autres professions, il n'y a pas de différence substantielle.	
Entreprise formatrice / entreprise	Travail pratique: env. 1700 CHF (une partie du travail étant au bénéfice de l'entreprise), net: env. 1100 CHF Loyers et matériel: env. 40 CHF (total)	Travail pratique: env. 700 CHF (absence du lieu de travail) Loyers et matériel: env. 450 CHF (total)

Source: enquête B,S,S. auprès des cantons, enquête B,S,S. auprès des organes responsables et calculs réalisés par les auteurs.

Connaissances professionnelles:

Un examen écrit doublé d'un examen oral revient plus cher qu'un simple examen écrit. Une quantification n'est pas possible en raison de la faible base de données.

Questions concernant les facteurs explicatifs:

- Comment expliquer les différences entre les professions et entre les cantons?
- Quels sont les facteurs de coût?

Facteurs explicatifs: plusieurs facteurs ont été étudiés pour expliquer les différences dans les *indemnités des experts* entre les professions et entre les cantons.

Éléments augmentant les coûts par candidat:

- profession à faible effectif (faible nombre de candidats aux examens)
- organisation d'un examen partiel
- dans les professions à faible effectif: travail pratique sous la forme de TPP
- examen à la fois écrit et oral des connaissances professionnelles

Facteurs déterminant les coûts supportés par les *entreprises formatrices*:

- loyers et matériel: profession (demandant beaucoup de matériel) / travail pratique sous la forme de TPP
- travail pratique (frais de personnel et de matériel): travail pratique sous la forme de TPI

La forme de l'examen du travail pratique a donc des incidences variables sur les coûts supportés par les entreprises formatrices. Globalement, les résultats tendent à indiquer que les deux formes d'examen occasionnent des coûts d'un même ordre de grandeur pour les entreprises. Toutefois, cette observation n'est vraie que pour les valeurs moyennes. En effet, si les frais locatifs et de matériel sont couverts par ex. par un fonds en faveur de la formation professionnelle, le TPP est plus avantageux. Si, par contre, l'épreuve d'examen correspond exactement à la commande d'un client (et que le travail réalisé peut donc lui être facturé), c'est le TPI qui est plus intéressant pour l'entreprise.

Annexe

Questionnaire à l'intention des cantons

Contexte

Les procédures de qualification avec examen final dans la formation professionnelle initiale sont amenées à être simplifiées dans le cadre d'un projet réunissant les partenaires de la formation professionnelle. Dans ce contexte, les Ortra en particulier ont émis le souhait que les coûts des procédures de qualification ainsi que des éléments de ces coûts soient relevés sous la forme d'un état des lieux. Le SEFRI, favorable à cette demande, a mandaté, en accord avec la CSFP, la société B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung pour la réalisation d'un relevé des coûts des procédures de qualification.

Enquête

Nous vous invitons dans le présent questionnaire à quantifier dans la mesure du possible les coûts des procédures de qualification pour votre canton. Certaines questions se rapportent à l'ensemble des professions pour lesquelles votre canton organise une procédure de qualification. Pour les autres questions, nous avons sélectionné 11 professions qui se distinguent les unes des autres par la composition de leur procédure de qualification. Ces professions sont les suivantes:

- Poseur de sol-parquet CFC
- Coiffeur CFC
- Assistant du commerce de détail AFP (branche Produits nutritifs et stimulants)
- Installateur-électricien CFC
- Assistant socio-éducatif CFC
- Assistant en soins et santé communautaire CFC
- Boucher-charcutier CFC
- Informaticien CFC
- Employé de commerce CFC (branche Services et administration)
- Polymécanicien CFC
- Ebéniste CFC/menuisier CFC

Conseils pour compléter le questionnaire

- Veuillez inscrire vos données dans les champs marqués en bleu prévus à cet effet.
- Au lieu d'une estimation précise, vous pouvez aussi donner une fourchette.
- En l'absence de coûts ou de charge de travail, veuillez inscrire «0».
- Si vous ne pouvez pas procéder à une estimation, signalez-le par un trait (-).
- Si votre canton n'organise pas d'examens pour l'une ou l'autre des professions listées, vous pouvez laisser les champs concernés vides.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez des précisions sur la façon de compléter le questionnaire, merci de vous adresser à:

Miriam Frey
Tél. 061 262 05 51
miriam.frey@bss-basel.ch

Andrea Oswald
Tél. 061 262 05 67
andrea.oswald@bss-basel.ch

Nous vous prions de retourner le questionnaire complété d'ici au **15 décembre 2017** à: miriam.frey@bss-basel.ch

Conception des procédures de qualification (11 professions)

1a) Nous souhaitons tout d'abord vous demander d'indiquer quelques **valeurs de référence relatives à la conception des procédures de qualification** dans votre canton pour les 11 professions sélectionnées.

	Examen centralisé / décentralisé	Élaboration des épreuves d'examen	Nombre de candidats aux examens en 2016*
Poseur de sol-parquet CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Coiffeur CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Assistant du commerce de détail AFP (branche Produits nutritifs et stimulants)	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Installateur-électricien CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Assistant socio-éducatif CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Boucher-charcutier CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Assistant en soins et santé communautaire CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Informaticien CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Employé de commerce CFC (branche Service et administration)	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Polymécanicien CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Ebéniste CFC/menuisier CFC	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	

* Veuillez prendre en compte tous les candidats (y compris ceux envoyés par d'autres cantons) qui ont suivi une procédure de qualification (examens partiels, examens anticipés, examens finaux) dans votre canton.

1b) Dans une ou plusieurs de ces 11 professions, les procédures de qualification ont-elles été organisées en 2016 *pour la première fois* après la révision de l'ordonnance sur la formation?

☐ Oui ☐ Non

Si oui:

Dans quelle/s profession/s? [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

1c) Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC, votre canton organise-t-il un TPI ou un TPP pour le travail pratique? ☐ TPI ☐ TPP

2) Pour ces 11 professions, y a-t-il des éléments en rapport avec la procédure de qualification qui ne sont **pas** mis en œuvre conformément à l'ordonnance sur la formation dans votre canton?

☐ Oui ☐ Non

Si oui:

Dans quelle/s profession/s? [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

Quels éléments ne sont pas mis en œuvre conformément à l'ordonnance sur la formation?

[Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

Coûts par procédure de qualification (toutes les professions)

3) Les questions qui suivent portent sur les coûts des procédures de qualification pour toutes les professions pour lesquelles votre canton organise une procédure de qualification. Selon nos premières informations, les cantons disposent de données sur les coûts par procédure de qualification. Souhaitant utiliser ces données, nous nous permettons de vous demander d'indiquer le total des coûts des procédures de qualification pour votre canton **par candidat**. Pour ce faire:

- Veuillez prendre en considération uniquement les professions pour lesquelles votre canton organise une procédure de qualification (pas d'indemnisation intercantonale).
- Veuillez prendre en compte tous les candidats pour lesquels votre canton a organisé une procédure de qualification.
- Veuillez considérer séparément chaque partie de la procédure de qualification (examens partiels, examens anticipés, examens finaux).

3a) Veuillez nous faire parvenir les coûts moyens **par candidat et par profession** conformément au tableau ci-dessous dans un **fichier Excel** pour l'ensemble des professions pour lesquelles votre canton organise une procédure de qualification. Pour ce faire, veuillez différencier les examens partiels des examens finaux.

	Nombre de candidats en 2016	Coûts PQ 2016 par candidat à l'examen (en CHF)							
		Indemnisation des experts*		Localisation**	Matériel**	Epreuves d'examen ²	Autres (frais de port, informatique, etc.)	Formation des experts	Administration ³
		Indemnités journalières	Frais						
<u>Examens finaux</u>									
Profession 1									
Profession 2									
Profession 3									
...									
<u>Examens partiels</u>									
Profession 1									
Profession 2									
...									

* Si vous ne disposez pas de données différenciées pour les indemnités journalières et les frais, vous pouvez indiquer la somme totale.

** Si vous ne disposez pas de données différenciées pour les coûts de location et de matériel, vous pouvez indiquer la somme totale.

3b) Si vous ne pouvez pas indiquer toutes les charges susmentionnées par candidat à l'examen, merci de les mentionner en tant que **coûts annuels** dans le tableau ci-dessous (total pour toutes les professions ou pour tous les candidats pour lesquels votre canton organise une procédure de qualification):

² A remplir si les épreuves d'examen sont fournies par l'organe responsable. Si les épreuves d'examen sont élaborées par les experts, vous pouvez indiquer les coûts sous «Indemnisation des experts».

³ Charges de personnel de l'office cantonal et/ou des commissions des examens ou de l'institution à laquelle les examens sont délégués.

	Seulement si pas indiqué dans le tableau précédent: Coûts PQ 2016 pour toutes les professions (en CHF)
Indemnisation des experts: indemnités journalières	
Indemnisation des experts: frais	
Location / locaux (personnel auxiliaire incl.)	
Matériel (personnel auxiliaire incl.)	
Achat des épreuves d'examen ⁴	
Administration ⁵	
Formation des experts (honoraires et frais, cours cantonaux incl.)	
Autres (p. ex. frais de port, informatique)	

Autres données concernant les coûts (toutes les professions)

4) L'école professionnelle assume-t-elle dans l'organisation des PQ des tâches dont les charges ne sont pas incluses dans les réponses fournies plus haut?

☐ Oui ☐ Non

Si oui: quelles sont les tâches assumées par l'école professionnelle dans l'organisation des PQ?

[Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

Pour quelles professions? [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

Quelles en ont été les charges en 2016 (total pour toutes les professions et tous les candidats)?

[Cliquez ici pour saisir une valeur.](#) CHF

5) Votre canton reporte-t-il (en partie) les coûts de location et de matériel sur les entreprises?

☐ Oui, la totalité.

☐ Oui, en partie. Veuillez indiquer ce qui est facturé: [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

☐ Non

5a) Si «Oui, en partie» ou «Non»: qui prend en charge les coûts restants?

[Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

5b) Veuillez indiquer la part des coûts de location et de matériel reportés en 2016 (pour toutes les professions).

[Cliquez ici pour saisir une valeur.](#) CHF

6) Comment les indemnisations cantonales sont-elles versées aux experts?

⁴ A remplir si les épreuves d'examen sont fournies par l'organe responsable. Si les épreuves d'examen sont élaborées par les experts, vous pouvez indiquer les coûts sous «Indemnisation des experts».

⁵ Charges de personnel de l'office cantonal et/ou des commissions d'examen ou de l'institution à laquelle les examens ont été délégués.

☐ Indemnisation horaire. Tarif cantonal: Cliquez ici pour saisir une valeur. CHF par heure

☐ Indemnisation par jour ou par demi-journée. Tarif cantonal: Cliquez ici pour saisir une valeur. CHF par jour

Remarques: Cliquez ici pour saisir du texte.

Autres remarques

7) Souhaitez-vous nous faire part de remarques ou de suggestions concernant le sujet traité?

Cliquez ici pour saisir du texte.

Nous vous remercions vivement de votre précieux soutien.

Contexte

Les procédures de qualification avec examen final dans la formation professionnelle initiale sont amenées à être simplifiées dans le cadre d'un projet réunissant les partenaires de la formation professionnelle. Dans ce contexte, les Ortra en particulier ont émis le souhait que les coûts des procédures de qualification ainsi que des éléments de ces coûts soient relevés sous la forme d'un état des lieux. Le SEFRI, favorable à cette demande, a mandaté, en accord avec la CSFP, la société B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung pour la réalisation d'un relevé des coûts des procédures de qualification.

Enquête

Pour la présente enquête, nous avons sélectionné onze professions qui se distinguent de la vôtre par la composition de leur procédure de qualification⁶. Nous vous invitons dans le présent questionnaire à quantifier dans la mesure du possible les coûts de la procédure de qualification de la profession d'**assistant socio-éducatif CFC** assumés par votre organe responsable.

Conseils pour compléter le questionnaire

- Veuillez inscrire vos données dans les champs marqués en bleu prévus à cet effet.
- Au lieu d'une estimation précise, vous pouvez aussi donner une fourchette.
- En l'absence de coûts ou de charge de travail, veuillez inscrire « 0 ».
- Si vous ne pouvez pas procéder à une estimation, signalez-le par un trait (-).

Si vous avez des questions ou souhaitez des précisions sur la façon de compléter le questionnaire, merci de vous adresser à :

Miriam Frey
Tel. 061 262 05 51
miriam.frey@bss-basel.ch

Andrea Oswald
Tel. 061 262 05 67
andrea.oswald@bss-basel.ch

⁶ Ces professions sont les suivantes : poseur de sol-parquet CFC, coiffeur CFC, assistant du commerce de détail AFP, installateur-électricien CFC, assistant socio-éducatif CFC, assistant en soins et santé communautaire CFC, informaticien CFC, ramoneur CFC, employé de commerce CFC (formation initiale en entreprise), polymécanicien CFC, ébéniste CFC/menuisier CFC. En plus, la profession de technologue en assainissement est présentée en tant qu'étude de cas.

Développement / réforme des procédures de qualification (dispositions d'exécution)

La première question concerne les charges qui incombent à votre organe responsable dans le cadre du développement / de la réforme des procédures de qualification pour l'établissement des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification.

1a) Quelle charge de travail a représenté l'élaboration des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC pour votre organe responsable ? Veuillez indiquer la charge de travail en heures.

Pour le développement des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (procès-verbaux d'examens inclus) :

[Cliquez ici pour saisir une valeur.](#) heures

Quelle est selon vous la part (en %) qui incombe à l'établissement des procès-verbaux d'examen ?

[Cliquez ici pour saisir une valeur.](#) %

Si significative : pour une adaptation moindre de la procédure de qualification (p. ex. pour la transposition d'une révision partielle) :

[Cliquez ici pour saisir une valeur.](#) heures

Avez-vous constaté une différence entre le développement des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour le travail pratique individuel (TPI) et le développement des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour le travail pratique prescrit (TPP) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Pour quelle forme d'examen la charge de travail relative à l'élaboration des dispositions d'exécution a-t-elle été la plus importante ?

☐ TPI ☐ TPP

Qu'a représenté la charge de travail supplémentaire pour cette forme d'examen ? [Cliquez ici pour saisir une valeur.](#) heures

1b) Avez-vous constaté d'autres charges de travail en rapport direct avec le développement / la réforme des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC (hors organisation) pour votre organe responsable ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

De quelles charges s'agissait-il ? [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

Qu'ont représenté ces charges de travail ? [Cliquez ici pour saisir une valeur.](#) heures

Organisation des procédures de qualification

2) Nous souhaitons maintenant connaître la charge de travail qui résulte de l'organisation de la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC pour votre organe responsable (charge de travail annuelle).

	Coûts de la PQ 2016 pour votre organe responsable (en CHF)	Indemnisation par les cantons pour la PQ 2016 (en CHF, <u>tous</u> les cantons)
Elaboration des épreuves d'examen TPI		
Elaboration des épreuves d'examen TPP		
Indemnisation des experts		
Autre : Cliquez ici pour saisir du texte.		
Autre : Cliquez ici pour saisir du texte.		
Autre : Cliquez ici pour saisir du texte.		
Autre : Cliquez ici pour saisir du texte.		

2b) Si les cantons n'indemnisent pas toutes les prestations ou ne les indemnisent pas entièrement : votre organe responsable assume-t-il la totalité des coûts restants ?

☐ Oui ☐ Non

Si non :

Quelles sont les autres sources de financement ? Cliquez ici pour saisir du texte.

Quels montants ont été versés pour la PQ 2016 ? Cliquez ici pour saisir une valeur. CHF

2b) Votre organe responsable verse-t-il en plus des indemnisations cantonales une contribution aux experts de la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Dans quelle situation ? Cliquez ici pour saisir du texte.

Dans quels cantons ? Cliquez ici pour saisir du texte.

Quelle est la contribution de l'organe responsable par heure d'expert ?

Cliquez ici pour saisir une valeur. CHF de l'heure

Coûts par élément de la procédure de qualification

Nous vous demandons maintenant de procéder à une **estimation du temps de travail des experts aux examens** pour la préparation, l'organisation et le traitement consécutif des différents éléments de la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC. Nous sommes conscients de la difficulté de cette estimation qui ne peut être qu'approximative.

3a) Travail pratique (TP)

	Heures des experts pour la PQ 2016 (pour tous les candidats à l'examen)
Assistant socio-éducatif CFC <u>TPI</u>	
Assistant socio-éducatif CFC <u>TPP</u>	

Est-ce une charge de travail dans la moyenne de celle des TP des autres professions entrant dans votre sphère de compétence ? Si, dans votre sphère de compétence, il n'y a pas d'autres professions comportant cet élément de PQ, nous vous remercions de ne pas répondre à cette question.

TPI : ☐ Oui ☐ Non, la moyenne est supérieure. ☐ Non, la moyenne est inférieure.

TPP : ☐ Oui ☐ Non, la moyenne est supérieure. ☐ Non, la moyenne est inférieure.

Commentaire : [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

3b) Connaissances professionnelles (CP)

	Heures des experts pour la PQ 2016 (pour tous les candidats à l'examen)	
	Examen écrit	Examen oral (en plus de l'examen écrit)
Assistant socio-éducatif CFC		

Est-ce une charge de travail dans la moyenne de l'examen des connaissances professionnelles dans les autres professions entrant dans votre sphère de compétence ? Si, dans votre sphère de compétence, il n'y a pas d'autres professions comportant cet élément de PQ, nous vous remercions de ne pas répondre à cette question.

Écrit : ☐ Oui ☐ Non, la moyenne est supérieure. ☐ Non, la moyenne est inférieure.

Oral : ☐ Oui ☐ Non, la moyenne est supérieure. ☐ Non, la moyenne est inférieure.

Commentaire : [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

3c) Note d'expérience : note CP, note CI, note pratique professionnelle

	Heures des experts pour la PQ 2016 (pour tous les candidats à l'examen)		
	Note CP	Note CI	Note pratique professionnelle
Assistant socio-éducatif CFC		<i>Pas concerné</i>	<i>Pas concerné</i>

Est-ce une charge de travail dans la moyenne de la détermination de la note des CP dans les autres professions entrant dans votre sphère de compétence ? Si, dans votre sphère de compétence, il n'y a pas d'autres professions comportant cet élément de PQ, nous vous remercions de ne pas répondre à cette question.

CP : ☐ Oui ☐ Non, la moyenne est supérieure. ☐ Non, la moyenne est inférieure.

Commentaire : [Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

Coûts pour les entreprises formatrices

Nous vous demandons maintenant de procéder à une estimation de la charge de travail des **entreprises formatrices** pour l'organisation de la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC.

4) Quelle est selon vous la charge de travail pour l'entreprise formatrice en rapport avec le travail pratique de la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC ?

TPI : Cliquez ici pour saisir une valeur. heures par candidat à l'examen

TPP : Cliquez ici pour saisir une valeur. heures par candidat à l'examen

4b) Question sur le TPP : l'examen se déroule-t-il dans l'entreprise formatrice ?

☐ Oui ☐ Non

5) Quels sont les coûts de la location et du matériel de la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC à la charge de l'entreprise formatrice ou qui sont reportés par le canton sur l'entreprise formatrice ?

Location : Cliquez ici pour saisir une valeur. CHF par candidat à l'examen

Matériel : Cliquez ici pour saisir une valeur. CHF par candidat à l'examen

6) Y a-t-il d'autres charges pour l'entreprise formatrice en rapport direct avec la procédure de qualification d'assistant socio-éducatif CFC ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

De quelles charges s'agit-il ? Cliquez ici pour saisir du texte.

Que représentent ces charges de travail ? Cliquez ici pour saisir une valeur. heures par candidat à l'examen.

Autres remarques

7) Souhaitez-vous nous faire part de remarques ou de suggestions concernant le sujet traité ?

[Cliquez ici pour saisir du texte.](#)

Nous vous remercions vivement de votre précieux soutien.